



RETRAITES

SALARIÉS DU PRIVÉ ET DU PUBLIC TOUTES ET TOUS CONCERNÉS

GRÈVE A PARTIR DU 5 DECEMBRE 2019 POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI MACRON-DELEVOYE

Les Fédérations FO, CGT, SUD et le SNUTEFI FSU, de la protection sociale et du service public de l'emploi : Sécurité sociale, Retraites complémentaires, Mutualité, MSA, Pôle Emploi, Ministère du Travail, Missions locales, RSI, Institutions de Prévoyance ont analysé le projet de réforme Macron-Delevoye relatif à la retraite.

Elles considèrent que le « régime universel par points » que voudrait instaurer Macron-Delevoye, en liquidant les 42 régimes existants, n'a pour seul but que de baisser les retraites et pensions, et de supprimer les mécanismes de solidarité.

Chaque année, les gouvernements réviseraient la valeur du point pour qu'elle soit compatible avec leurs contraintes budgétaires.

Avec un tel système, le montant des pensions ne serait plus garanti contrairement au principe institué par la Sécurité sociale de 1945 qui donne des droits en fonction du salaire.

Avec le projet de loi Macron-Delevoye il n'y a aucun gagnant !

La prise en compte de toute la carrière pour calculer le montant de la retraite au lieu des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois de salaire dans le public ferait baisser le montant des retraites en moyenne de 20 %.

Par ailleurs, les salariés, ayant des carrières professionnelles morcelées par des périodes de travail à temps réduit, de « petits boulots », ou de chômage...seraient pénalisés par la prise en compte de leur carrière complète, qui baissera mécaniquement le montant de leur retraite.

Et ce n'est pas tout. En effet, avec la suppression envisagée des 8 trimestres par enfant, à quel âge les femmes pourraient-elles partir à la retraite ? Quand en plus on connaît les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes, ce serait pour elles, la double peine.

En clair avec la retraite par points : Tous perdants !

Les Fédérations SUD, FO, CGT, et le SNUTEFI FSU estiment que le combat pour le retrait de cette contre-réforme participe à la défense de la Sécurité sociale et de la protection sociale aujourd'hui menacées de destruction par les différentes mesures déjà mises en œuvre ou annoncées par le gouvernement.

En effet, après la **suppression de la cotisation maladie et de celle de l'assurance chômage en 2018 et leur remplacement par l'augmentation de la CSG**, le gouvernement a inscrit, dans le PLFSS 2020, différents dispositifs pour préparer la **fusion du recouvrement fiscal et social, entraînant à terme la mainmise de l'Etat sur notre Sécurité sociale.**

Il s'agit d'une attaque sans précédent contre la Sécurité sociale puisqu'il s'agit de remettre en cause le salaire différé/socialisé qui en assure son financement, comme cela a été fait pour le Régime d'Assurance Chômage.

Le SNUTEFI FSU et les Fédérations FO, CGT, SUD s'élèvent contre les déclarations qui tentent de faire croire qu'il faudrait une réforme des retraites au motif que la Sécurité sociale, l'AGIRC/ARRCO et l'IRCANTEC ne pourraient plus supporter leur financement.

En réalité c'est le pillage de nos cotisations, de notre salaire différé/socialisé au travers les exonérations de cotisations, année après année, qui a créé de toute pièce le soi-disant déficit de la Sécurité sociale.

Depuis 1993, **les patrons ont été exonérés par les différents gouvernements de 495 milliards de cotisations** sans compter le CICE !

Les Fédérations FO, CGT, SUD et le SNUTEFI FSU **ont pris connaissance de différents appels émanant de Syndicats, de Fédérations et d'Unions départementales qui, à la suite des syndicats de la RATP, appellent à la grève à partir du 5 décembre 2019** pour le retrait de la contre-réforme des retraites Macron-Delevoye et pour le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraite.

Les Fédérations CGT, FO, SUD et le SNUTEFI FSU rejoignent ces appels et décident à leur tour d'appeler à la grève dans tous les secteurs de la protection sociale et du Service public de l'emploi à partir du 5 décembre 2019.

Pour exiger :

- ⇒ **Le retrait du projet de loi Macron-Delevoye.**
- ⇒ **Le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraite existants, dont le régime général et l'AGIRC/ARRCO et du Code des pensions civiles et militaires.**

A cet effet, elles invitent toutes leurs structures à se rencontrer à tous les niveaux, dès à présent, pour organiser partout des réunions, des assemblées générales afin de créer les conditions pour que la grève soit effective à compter du 5 décembre et puisse être reconduite dès le 6 décembre jusqu'au retrait du projet de loi.

Paris, le 29 octobre 2019